

CAHO- Appel 18 joints 2025
Comité Ad'Hoc pour l'Organisation
de l'Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis

% Les amis de CSF - Cannabis Sans Frontières 38, rue Keller 75011 PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2025

OBJET : Interdiction par arrêté du Préfet Laurent Nunez de la manifestation Place du Panthéon (75005) - **Rassemblement autorisé à La Villette.** TouTEs ensemble célébrons l' « Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis »

Comme chaque année, à 18h, partout depuis plusieurs décennies, les gens qui le souhaitent se rassemblent pour une célébration de l'« Appel du 18 joint », une manifestation en faveur de la légalisation du Cannabis.

Cette année à Paris, nous appelons à manifester en faveur de la réforme des lois sur les stupéfiants, en particulier la sortie du tableau 1 du cannabis et ses dérivés, sous la forme d'un **rassemblement statique, Place de la Fontaine aux Lions (devant la Grande Halle de la Villette) le mercredi 18 juin 2024, de 18h à 21h, à l'occasion de l' « Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis »**

Nous déplorons l'interdiction notifiée le mardi 17 juin à 11h43, par arrêté préfectoral N°2025-000752 signé de Laurent Nunez, invoquant plusieurs motifs ***liés aux risques de désordres et les atteintes à l'ordre public, que la place du Panthéon, monument historique, est un site touristique majeur, qui génère une affluence très importante; que le site est ouvert jusqu'à 18h30 en cette période de l'année et qu'une telle manifestation est donc de nature à entraver les accès au monument et à perturber une éventuelle intervention des forces de l'ordre; qu'au surplus, ce rassemblement se veut une caisse de résonance pour porter politiquement le débat chaque année sur la légalisation du cannabis en France; que s'il se tenait auparavant au parc de la Villette, le choix de la place du Panthéon aux abords de la mairie du 5ème. arrondissement, dans un environnement où se trouvent par surcroît à proximité immédiate des établissements universitaires et scolaires, est susceptible de provoquer des troubles à l'ordre public; qu'ainsi le lieu du rassemblement déclaré est incompatible avec les impératifs de l'ordre public;***

CAHO- Appel 18 joints 2025
Comité Ad'Hoc pour l'Organisation
de l'Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis

% Les amis de CSF - Cannabis Sans Frontières 38, rue Keller 75011 PARIS

Vu l'urgence,

ARRETE :

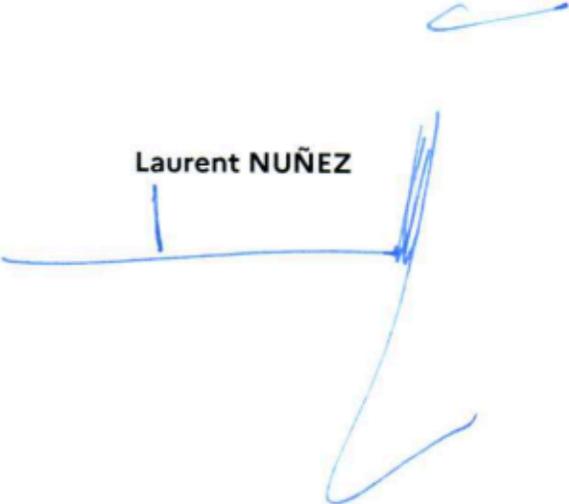
Article 1^{er} – La manifestation susvisée, déclarée le 7 juin 2025 par M. Farid GHEHIOUECHE, est interdite le 18 juin 2025 sur la place du Panthéon à Paris.

Néanmoins, la manifestation pour se tenir le 18 juin 2025 de 17h00 à 22h00 sur la place de la Fontaine aux Lions à Paris 19^{ème}.

Article 2 – La préfète, directrice du cabinet du préfet de police, le directeur de l'ordre public et de la circulation et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Farid GHEHIOUECHE ou à toute autre personne représentant l'organisation Cannabis sans frontières et consultable sur le site internet de la préfecture de police <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>.

Fait à Paris, le **17 JUIN 2025**

Laurent NUÑEZ



2025-00752

CAHO- Appel 18 joints 2025

Comité Ad'Hoc pour l'Organisation
de l'Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis

% Les amis de CSF - Cannabis Sans Frontières 38, rue Keller 75011 PARIS

Comme les années précédentes, nous défendons une politique basée sur des preuves scientifiques, plus pragmatique et rationnelle, pour véritablement améliorer la santé et la sécurité publiques.

Pour rappel : ce rassemblement célèbre le 32ème anniversaire de la Journée Internationale pour la légalisation du Cannabis organisée au Trianon en 1993, et souhaite dénoncer “la politique du chiffre” en vigueur, de l'Amende Forfaitaire Délictuelle à la saisie des téléphones portables telle que prévu par la circulaire du 25 avril, en passant par les contrôles discriminatoires des usagers de Cannabis et les “faux positifs” des tests salivaires routiers, des mesures totalement inefficaces et contreproductives.

Comme en 1976, avec l'Appel publié par le journal Libération, nous revendiquons toujours la dépénalisation de l'usage de psychotropes et la réforme de la loi française du 31 décembre 1970. A l'aune des élections municipales en 2026, nous voulons promouvoir des propositions communalistes, comme le suggère PEPS, avec la création de Cannabis Municipal Clubs et des “Halte Soins Addiction” comprenant des unités de Réduction des Risques...

L'objectif de l'action est d'appeler les autorités à l'ouverture d'un “débat public serein et sérieux”, mais à défaut d'attendre une évolution de nos responsables politiques, nous entamerons comme à l'accoutumée le débat entre citoyen.ne.s présent.e.s sur la Place de la Fontaine aux Lions, devant la Grande Halle de la Villette.

Nous l'animerons en organisant deux tables-rondes, deux temps de réflexion collective qui se déclineront en deux thématiques : 1 / Pourquoi légaliser le cannabis ? le constat d'échec de la loi de 1970 ; 2 / Comment légaliser le cannabis ? le champ des possibilités à cultiver.

*Les mots d'ordre utilisés lors de ce rassemblement seront les suivants : **Dépénalisation de l'usage - Débat public national - Cannabis thérapeutique - Prévention sans stigmatisation – Autoproduction & Cannabis Social Clubs. Pour la réforme française et européenne de la politique en matière de drogues licites et illicites.***

Pour le comité ad'hoc d'organisation de l'Appel 18 joints 2025 - Pour la légalisation du Cannabis (CAHO- Appel 18 joints 2025) :

Farid GHEHIOUECHE / 07 51 35 02 34